LA RECLUSE

CANADIENNE

Abrégé de la Vie de

Mlle JEANNE LEBER

Calqué sur sa Vie publiée chez les Sœurs de la Congrégation, à Montréal·

RIMOUSKI

IMPRIMERIE DE A. G. DION

1880

BX4705
L48
R4

LA RECLUSE

CANADIENNE

Abrégé de la Vie de

MADEMOISELLE JEANNE LEBER,

Calqué sur sa *Vie* publiée chez les Sœurs de la Congrégation, à Montréal.

I.

NAISSANCE ET ENFANCE DE MLLE LEBER

Jeanne LeBer, dont nous esquissons brièvement la vie, eut pour père Jacques LeBer, natif de Pistre au dio-

cèse de Rouen, et pour mère Jeanne Lemoyne, sœur de Charles Lemoyne, qui fut depuis baron de Longueil. Elle eut pour parrain Monsieur Paul de Chomedey de Maisonneuve, gouverneur de l'Ile de Montréal, qui jeta les fondements de cette colonie, et pour marraine, Mademoiselle Mance, d'illustre et sainte mémoire.

La pieuse mère de la petite Jeanne s'appliqua à inculquer, dans l'esprit de son enfant, des sentiments d'amour de Dieu, avant même qu'elle eût atteint l'âge de discrétion. En effet, elle n'avait encore que cinq ou six ans, que déjà sa joie était d'aller voir Melle Mance, et les hospitalières de St. Joseph, durant les heures de récréation, afin de les entendre parler des mystères de notre sainte religion, et spécialement de la

sainte enfance du Sauveur, témoignant par son attention que l'amour divin enflammait son âme candide.

Melle Mance ne laissait pas que d'en être frappée, et d'admirer les sages réflexions de sa jeune filleule.

Madame LeBer tout en apportant le plus grand soin à instruire sa fille des vérités de la foi, crut devoir dès lors la prémunir contre l'esprit de vanité, vice si opposé à l'humilité chrétienne. Quel bonheur cette tendre mère n'éprouva-t-elle pas en voyant sa fille répondre avec un saint empressement à ses soins vigilants !

II.

MLLE LEBER CHEZ LES URSULINES DE QUÉBEC

A sa huitième année, Jeanne fut placée par sa mère chez les Ursulines de Québec, afin d'y achever son éducation.

Là, comme chez ses parents, elle édifia par ses vertus précoces toutes les personnes qui l'entouraient. Voici ce qu'en écrivaient plus tard les Religieuses Ursulines : " Plusieurs personnes de la ville de Québec, à qui Melle LeBer avait été recommandée par ses parents, lui envoyaient des objets propres à lui servir d'amusement, ou des friandises de haut goût, dont la plupart des enfants sont ordinairement si avi-

des. Dans ces occasions, Melle LeBer s'excusait poliment de les accepter : son esprit de mortification, qui lui faisait rechercher les privations de tous genres, aurait trop souffert de toucher à ces objets ou à ces douceurs. "

Toutefois son amour de la mortification ne lui faisait pas omettre ce que la bienséance ou la charité réclamait d'elle, et alors elle acceptait de bonne grâce ce qu'on lui offrait, dans la crainte de mortifier par un refus. Mais, disent ses maîtresses : " lorsque, par ménagement pour les personnes qui les lui offraient, elle acceptait ces objets et ces douceurs par pure politesse, ce n'était que pour les distribuer ensuite à celles de ses compagnes à qui ces petits présents pouvaient faire plaisir. "

Jamais Melle LeBer ne voulut se permettre rien de recherché parmi les meubles et les objets à son usage, tant elle avait à cœur de pratiquer la simplicité chrétienne, même dans l'ordre matériel. La bonne enfant avait une grande horreur de l'oisiveté, et, afin de s'occuper toujours à quelque ouvrage manuel, elle faisait de la dentelle.

Voici un trait charmant, relaté par le digne auteur de sa *Vie*, et qui fera mieux ressortir l'admirable simplicité de cette excellente enfant.

" Une dame de considération, qui
" la visitait quelquefois, lui offrit, un
" jour, un fort joli coussin, pour qu'elle
" s'en servît dans cette sorte de travail ;
" il était orné de diverses boucles de
" ruban, et de quelques accompagnents
" de galon qui lui donnaient un certain

" éclat. Dès qu'elle l'eût vu, par un pre-
" mier mouvement, elle s'excusa d'abord
" de le prendre, et remercia la personne
" par un refus très-poli. Voyant cepen-
" dant que cette dame insistait, elle
" craignit de lui faire de la peine, en
" persévérant dans son refus, et par un
" retour délicat de politesse, elle accepta
" le coussin. Mais elle ne se vit pas
" plus tôt en liberté par le départ de la
" personne, qu'elle se mit à découdre
" tous ces ajustements, et quoiqu'ils fus-
" sent assez précieux en eux-mêmes, elle
" les portait au feu, lorsqu'une de ses
" Maîtresses, l'ayant aperçue, l'arrêta
" dans son chemin.

" On la blâma d'abord, on remit le
" coussin dans l'état où il était auparavant, et on voulut l'obliger à s'en ser-
" vir et à le garder tel qu'elle l'avait

" reçu de cette dame. La jeune LeBer se
" soumit, sans murmurer, à la volonté
" de ses Maîtresses ; car sa grande mor-
" tification ne nuisait jamais en rien
" à la perfection de son obéissance, qui,
" au contraire, servait toujours de règle
" à sa mortification. "

Au sujet de son humilité, voici le témoignage que lui ont rendu ses Maîtresses :

" Son amour pour la vie cachée,
" pour la retraite et le silence, disent-
" elles, se manifesta dans une multitude
" d'occasions. C'est un usage dans nos
" classes, qu'aux approches de certaines
" fêtes principales, surtout au temps de
" Noël, on fasse apprendre par cœur aux
" pensionnaires, quelques petites pasto-
" rales ou d'autres pièces de dévotion,
" tant pour cultiver leur mémoire et

" l'orner de choses utiles, que pour leur
" donner du naturel et de la bonne grâ-
" ce dans le débit. Melle LeBer ne crai-
" gnait pas de parler en public, elle le
" faisait toujours bien et à propos. Mais
" ce n'était qu'avec peine qu'elle pa-
" raissait dans ces exercices, parce qu'ils
" l'exposaient à s'y faire remarquer, et à
" recevoir des applaudissements et des
" louanges. Voici l'une des pieuses in-
" dustries que son humilité lui fournis-
" sait, pour paraître le moins qu'elle le
" pouvait dans ces sortes d'occasions.

" Dans ces petites pièces, chacune
" des pensionnaires est chargée d'un rô-
" le particulier, et, en leur distribuant
" ces rôles, on se conforme autant qu'on
" le peut à l'inclination et au caractère
" des enfants.

" Mlle LeBer, quelque amour qu'-

" elle eût pour la vie cachée, ne refusait
" jamais de prendre part à ces exercices
" avec les autres pensionnaires ; car elle
" était ennemie des dispenses et singu-
" larités : mais, tandis qu'elle aurait pu
" se charger des premiers rôles et s'en
" acquitter avec honneur, elle deman-
" dait toujours ceux où il y avait peu de
" choses à dire, ceux dont les personna-
" ges avaient le moins d'action dans la
" pièce, ou même qui supposaient l'ac-
" teur au-dessous des autres, ou dans le
" mépris.

Comme on peut le voir, cette sainte enfant avait un grand amour pour la mortification et cherchait en tout temps les occasions de la pratiquer.

Voici un autre trait rapporté par les mêmes Ursulines : " Il arriva, que dans
" une de ces occasions, où l'on distri-

" buait des rôles, le tendre amour de
" Melle LeBer pour Notre-Seigneur, et
" le grand désir qu'elle avait de lui être
" semblable, trahirent son humilité, et
" n'en firent que mieux paraître le fond
" admirable de son cœur.

" Il était question de représenter,
" sous divers personnages, l'adoration
" des pasteurs à la crèche de Jésus en-
" fant. On lui demanda qui elle voulait
" représenter dans cette pastorale. ' C'est
" l'enfant Jésus, ' répondit-elle sans
" hésiter. ' Vous ne choisissez pas mal,
" mademoiselle, ' lui dit-on ; mais pour-
" rait-on savoir les raisons de votre
" choix ? ' Elle fit cette réponse : ' C'est
" que le Saint-Enfant ne dit mot et ne
" remue point, et que je voudrais l'imi-
" ter en toutes choses. ' "

III.

RECUEILLEMENT ET DÉVOTION DE MLLE. LEBER.

Melle LeBer fut toujours remarquablement fidèle à observer parfaitement tous les points de la règle du pensionnat, et un modèle pour ses jeunes compagnes.

Voici, sur son recueillement, ce que rapportent ses anciennes maîtresses :

" De son recueillement naissait en
" elle un grand attrait pour l'oraison,
" dans laquelle il semble que le Saint-
" Esprit ait voulu être son premier maî
" tre. Son zèle pour l'oraison était mè-
" me si ardent, que n'étant encore qu'u-
" ne petite enfant, on l'a trouvée souvent
" à l'écart, où elle s'était cachée pour

" prier Dieu. Si quelquefois pendant les
" récréations communes, on s'apercevait
" qu'elle avait disparu de la compagnie
" des autres pensionnaires, on était sûr
" de la trouver prosternée devant le
" Très-Saint Sacrement, ou devant quel-
" que oratoire de la maison. "

Ces bonnes Religieuses devaient toutefois s'estimer heureuses de n'avoir à reprendre cette élève que des excès d'une piété quelque peu intempestive. Quoique l'exemple cité plus-haut ne soit pas à imiter, du moins est-il tout à fait édifiant, et propre à inspirer un sincère recueillement du cœur à bien des jeunes personnes si portées à le perdre dans l'entraînement des récréations bruyantes.

Melle LeBer avait une grande dévotion envers les Saints Anges, et spé-

cialement St. Michel et son Ange Gardien. Elle avait aussi envers Marie une tendre et profonde dévotion, qu'elle tenait de sa pieuse mère. Elle s'efforçait de se bien pénétrer des dispositions intérieures de la Ste. Vierge, et surtout dans ses visites au Sacrement adorable des autels.

L'on rapporte qu'elle fit sa première communion avec une ferveur peu commune : ferveur qui d'ailleurs ne se relentit point de toute sa vie.

IV.

MLLE. LEBER DE RETOUR CHEZ SES PARENTS.

A l'âge d'à-peu-près 15 ans, elle sortait du pensionnat, vers l'année 1677. Elle ne changea presque rien à sa manière de vivre ni à ses exercices de piété. Ses excellents parents la secondaient dans ses saintes dispositions. Le matin, elle commençait la journée en faisant une heure d'oraison mentale, après quoi elle allait entendre la première messe à l'église paroissiale. Quelque temps qu'il fît, elle allait chaque après-midi faire une visite au T.-S.-Sacrement. Son père, M. LeBer, conjointement avec M. Lemoyne, son oncle, fit, l'année de sa sortie du pensionnat, présent à l'église paroissiale de Montréal d'une am-

pe d'argent, qui brûla depuis continuellement devant le tabernacle. La piété de Melle LeBer était pour tous un objet constant d'admiration.

Enfin, Melle LeBer, lorsqu'elle passait dans les rues, était un sujet d'édification pour la ville tout entière. Jamais elle ne s'arrêtait pour parler aux personnes qu'elle connaissait, ni même pour faire des visites tant soit peu inutiles. Elle savait trop combien le temps est précieux pour le perdre ainsi ; et ses loisirs étaient employés à des lectures de piété, au travail et à la prière.

Quoiqu'elle fût très recherchée, elle fuyait le monde, où cependant elle aurait pu briller. Très bien faite de corps, elle avait de plus un esprit pénétrant et cultivé avec soin. Elle était douée d'une grande sensibilité de cœur et

d'un caractère aimable et gai. Appartenant à la famille la plus aisée qui fût alors dans le pays, sa dot devait s'élever à cinquante mille écus, ce qui en faisait le plus riche parti de la Nouvelle-France.

L'horreur qu'avait Melle LeBer pour le luxe dans les habits, lui inspirait du dégoût pour ce qui est le sujet ordinaire et déplorable de la vanité des jeunes personnes.

V.

RAPPORTS DE MLLE. LEBER AVEC LA SŒUR BOURGEOYS.

Melle LeBer instruite par ses parents et ses excellentes maîtresses des dangers qu'une jeune personne court en fréquentant le monde, faisait ses délices de visiter souvent les Religieuses de la Congrégation, après sa sortie du pensionnat. Entre toutes, celle pour qui elle avait une vénération particulière, était la Sœur Marguerite Bourgeoys, qui fondait alors la Congrégation de Notre-Dame.

L'on ne peut assez louer la sagesse de Melle LeBer en se choisissant une amie ou conseillère telle que cette digne et vertueuse fille.

Dieu l'éprouva grandement en lui enlevant, par la mort, l'une des coopératrices que la Sœur Bourgeoys avait amenées de France pour être employées à la Congrégation de Notre-Dame, jeune personne d'une haute vertu, et qu'elle affectionnait particulièrement pour cette raison.

Melle LeBer prit dès lors la résolution de faire le vœu perpétuel de chasteté ; mais son directeur, M. Sèguenot, prêtre du Séminaire de St. Sulpice, voulut qu'elle ne se liât que pour l'espace de cinq ans. Elle n'avait alors que 17 ans (1679). Elle se soumit d'une manière charmante à cette épreuve, et obéit sans murmurer.

VI.

PREMIÈRE RÉCLUSION DE MLLE. LEBER DANS LA MAISON PATERNELLE ; ELLE PERD SA MÈRE.

Melle LeBer, en lisant la vie des Saints, et spécialement des Reclus, se sentit fortement portée à les imiter. Ses parents, à qui elle fit part de son généreux dessein, en furent naturellement très surpris et en éprouvèrent une peine réelle, vu qu'elle devait par là-même rompre teute communication avec eux aussi bien qu'avec le monde. Mais soumis à la volonté d'en haut, ils lui donnèrent volontiers leur consentement.

Cette sainte jeune fille n'était pas sans ressentir elle-même bien vivement toute la grandeur du sacrifice qu'elle

allait faire à Dieu, car elle aimait tendrement ses bons parents, mais toujours et uniquement en vue de Dieu.

Les parents de Mlle. LeBer eurent toutefois la sage précaution de consulter M. Sèguenot et les autres prêtres du Séminaire de St. Sulpice sur la vocation de leur fille. Ces vénérables prêtres crurent donc prudent de fixer cette sorte de noviciat à cinq ans, à commencer de 1680, et à la condition que le directeur de Melle LeBer jugerait de l'opportunité des pénitences que cette pieuse jeune personne voudrait s'imposer pendant la dite réclusion.

Dès que la permission lui en fut donnée, Melle LeBer s'empressa de se renfermer dans l'appartement qu'elle occupait chez son père. Cette maison ouvrait sur la rue St. Paul dans le voi-

sinage de l'église paroissiale, alors celle de *l'Hotel-Dieu*, et avait vue, de ce côté, sur le chevet de cette église.

Elle n'y avait de communications qu'avec la personne autorisée à lui apporter ses aliments, ou, en cas d'absolue nécessité, à pénétrer dans sa cellule. Là, elle se fit victime expiatoire pour elle et ses concitoyens, se couvrant d'un cilice de crin, et, à certains jours, d'une ceinture de même tissu, et se donnant de sanglantes disciplines.

Ses vêtements ne furent plus dès lors qu'une toile très grossière en remplacement de linge, et le reste en laine commune, de couleur sombre et de forme très simple. Elle se faisait apporter secrètement les restes du pain des domestiques, qu'elle substituait à celui qui lui venait de la table de la famille, et

encore ne prenait-elle de ce pain grossier et des autres aliments très communs qu'elle s'était choisis, qu'une bien petite quantité ; si bien, qu'on s'étonnait qu'elle en pût vivre.

Elle mortifiait autant sa langue que son goût, ne parlant qu'autant que les circonstances l'exigeaient positivement. Elle suivait avec une rigoureuse fidélité les jeûnes et abstinences de l'Eglise, en y ajoutant même d'autres mortifications, mais toujours dans les limites de l'obéissance à ses supérieurs ecclésiastiques.

Melle LeBer ne sortait de sa cellule que pour ses exercices religieux. Elle se levait à quatre heures et demie, allait à la messe de cinq heures, qu'il fît beau ou mauvais temps, et accompagnée de la personne qui la servait, tenant tou-

jours les yeux baissés. Elle faisait de même les dimanches et fêtes pour assister à la grand'messe et aux vêpres.

Elle distribuait son temps comme suit : une heure d'oraison le matin, suivie de la récitation d'une partie du petit office de la Sainte Vierge ; à onze heures, examen particulier à l'imitation des Sœurs de la Congrégation, à qui elle l'avait vu faire. Dans l'après-midi, une demi-heure de lecture spirituelle, récitation du reste du petit office, le chapelet, et le soir, après souper, une demi-heure d'oraison. La nuit, elle se levait sans feu, même en hiver, et sans lumière afin de n'être pas remarquée, et, se tournant du côté du Saint-Sacrement, dont elle voyait de sa fenêtre luire la lampe qui brûlait dans l'église, elle faisait une heure d'oraison, s'unissant aux

Anges qui adorent sans cesse Jésus présent sur nos autels, afin de suppléer, disait-elle, " aux hommages que ne lui " rendaient pas alors les chrétiens, plon- " gés dans le sommeil. "

Elle persévéra dans ces saints exercices jusqu'à ce qu'elle se retirât à la Congrégation en 1695.

Le 8 Novembre 1682, Melle LeBer fut bien sensiblement éprouvée du Ciel par la mort de sa bonne et pieuse mère, qu'elle aimait et chérissait du fond de son cœur.

De sa cellule, Melle LeBer entendit plusieurs fois les derniers soupirs de sa mère. Bien qu'elle en eût le cœur brisé, elle ne se rendit point auprès de la chère mourante, afin de se priver de la con-

solation qu'elle eût éprouvée de lui donner cette dernière preuve de son affection.

Melle LeBer montra en cette circonstance un courage et une résignation dignes de tous éloges, ne se bornant pas à verser des larmes stériles au souvenir de celle qu'elle aimait tant, mais les accompagnant incessamment de ferventes prières pour le repos de l'âme bien-aimée de celle qu'elle regrettait si vivement.

VII.

RÉCLUSION PARFAITE DE MLLE LEBER CHEZ SON PÈRE.

Au bout des cinq années d'épreuves, Mlle LeBer sollicita et obtint de son père, de son directeur M. Sèguenot et de M. Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire de St Sulpice, la permission de vivre désormais dans une réclusion entière.

Le 24 juin 1685, fête de St. Jean-Baptiste, Mlle LeBer s'engagea à garder cette réclusion perpétuelle, et prononça de plus le vœu de chasteté parfaite, et celui de la pauvreté de cœur.

Elle ne sortit plus que pour entendre chaque jour la première messe de la paroisse.

De la fenêtre de sa cellule, qui donnait sur le chœur de l'église, elle entendait le chant des offices publics, et s'y unissait de cœur.

De 1685 à 1695, elle ne se montra qu'une seule fois, à l'occasion de la mort tragique de son frère, M. Jean LeBer du Chesne, arrivée par suite de blessures reçues dans un engagement qui eut lieu entre les forts de La Prairie et de Chambly. Ce brave jeune homme mourut après avoir reçu les derniers Sacrements, âgé d'environ 23 ans, et fut enterré le 13 Août 1691.

VIII.

MELLE LEBER AIDE A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CHAPELLE DES SŒURS DE LA CONGREGATION ; ELLE S'Y RÉSERVE UNE CELLULE.

Melle LeBer, apprenant que la Sœur Bourgeoys était sur le point de faire ériger une nouvelle église (la chapelle de sa communauté étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses compagnes), obtint de son père, et de son directeur M. Sèguenot, la permission de donner la plus grande partie de la somme nécessaire à la construction de cette nouvelle église, et d'y avoir sa cellule derrière l'autel, pour s'y renfermer le reste de ses jours.

Les Sœurs de la Congrégation ac-

ceptèrent avec bonheur l'offre si généreux de Melle LeBer, dont elles connaissaient le mérite et la rare piété.

Mlle Leber manifesta le désir que cette église pût ressembler à la sainte Maison de Nazareth.

Voici quelle fut la division de la cellule ou de l'appartement de Mlle LeBer.

L'appartement, dans sa hauteur à la toiture de l'église, fut divisé en trois étages, dont les deux plus élevés devaient être à son usage journalier ; et le premier, devait servir de sacristie. Elle se proposait aussi d'y recevoir la sainte communion, et de s'y confesser.

Du rez-de-chaussée,un petit escalier devait co nduire à l'église située au-dessus, où l'on apporterait ses aliments

qu'elle recevrait des mains de sa servante, par une petite ouverture pratiquée à cette fin dans la muraille. Mais son suprême bonheur était que sa cellule serait située de telle manière, que le chevet de sa couchette devait se trouver à peu près de niveau avec le Très-Saint Sacrement, dont l'épaisseur seule de la cloison la séparerait.

Le dernier étage enfin serait destiné à contenir ses divers petits ouvrages manuels.

IX.

RÉCLUSION SOLENNELLE DE MELLE LEBER CHEZ LES SŒURS DE LA CONGRÉGATION A MONTRÉAL.

La reclusion de Melle LeBer n'ayant jusqu'alors été accompagnée d'aucune cérémonie publique, Monsieur Dollier de Casson, Supérieur du Séminaire de Ville-Marie et Vicaire-Général de l'Evêque diocésain, qui était alors en France, jugea convenable de donner une grande solennité à l'entrée de Mlle LeBer dans sa nouvelle cellule. Conséquemment acte fut fait et passé devant Mtre.Basset, notaire, des conventions réciproques que les Sœurs de la Congrégation et Mlle LeBer firent de consentement mutuel avant sa réclusion.

L'original de cet acte se trouve au greffe de Ville-Marie. Voici le contenu de cet acte :

" Demoiselle Jeanne LeBer, désirant
" vivre en retraite, tant qu'il plaira à
" Dieu de lui en donner la persévérance,
" s'est pour cet effet adressée aux filles
" séculières de la Congrégation de Notre-
" Dame, établies à Ville-Marie : celles-ci
" ayant accepté sa proposition, elle a
" fourni la plus grande partie de la dé-
" pense, faite pour la construction d'une
" chapelle, dans l'enclos de leur com-
" munauté, et d'un petit appartement
" derrière cette chapelle, pour lui servir
" de retraite et de demeure, et où elle
" est dans le dessein d'entrer présente-
" ment.

" Désirant de régler, avec les Sœurs,
" ce qui concerne sa subsistance, elles

" sont convenues, sous le bon plaisir
" toutefois de Messire Dollier de Casson,
" Supérieur du Séminaire de cette ville
" et Grand Vicaire, que les Sœurs lui
" fourniront la subsistance, avec le bois
" nécessaire pour son chauffage et pour
" ses autres besoins, tant en santé qu'en
" maladie ; et cela, tant et pour si long-
" temps qu'elle le souhaitera ; ce qui
" lui sera fourni et porté dans la cham-
" bre où elle se retire, sans qu'on puisse
" l'obliger, sous quelque prétexte que
" ce puisse être, de sortir de sa retraite.

"Les Sœurs s'obligent aussi de nour-
" rir et de loger dans leur communauté
" Anne Barroy, sa cousine, tant et si
" longtemps qu'elle y voudra demeurer
" et que la Demoiselle LeBer le souhai-
" tera. Elle prendra soin de fournir le
" vêtement à Anne Barroy, qui doit la

" servir ; et en cas d'absence de la part
" de celle-ci, les Sœurs rendront à la
" demoiselle LeBer les mêmes services.

" En considération de ce qui vient
" d'être convenu, la Demoiselle LeBer
" donne aux Sœurs de la Congrégation
" les sommes qu'elle a fournies pour une
" partie de la construction de la chapel-
" le, et aussi ce qu'elle pourrait mettre,
" pour la décorer, et pour la fournir de
" vases sacrés et d'ornements. En outre,
" elle leur cède dès aujourd'hui, la jouis-
" sance annuelle de 500 livres, monnaie
" de France, sur laquelle elle se réserve
" de faire venir chaque année, pour 75
" livres de laine, ou de soie, ou d'autres
" choses dont elle aura besoin pour ses
" ouvrages manuels.

" Et en considération du don qu'el
" le fait aux Sœurs des sommes par elle

" fournies pour construction de la cha-
" pelle, elles promettent de prier Dieu
" pour le repos de son âme et de celles
" des personnes de sa famille. "

Cet acte fut signé par M. Dollier de Casson, par la Sœur Barbier alors Supérieure, et par les principales officières de la Congrégation.

Le 5 du mois d'août 1695, Melle LeBer, accompagnée de son père, du clergé, de parents et d'amis invités à cette touchante cérémonie, entra dans le petit appartement qui devait lui servir de cellule, et s'y enferma elle-même, à l'admiration et à l'édification de toutes les personnes présentes. Cependant, monsieur LeBer se sentant trop ému, et craignant même de défaillir, dut se retirer dès le commencement de la cérémonie.

Voici un extrait de l'acte de réclusion de Mademoiselle LeBer, où M. Dollier de Casson parle du généreux sacrifice que fit de sa fille M. LeBer.

" Le 6 août, je bénis la chapelle ;
" et incontinent, on célébra la grand'-
" messe : ce qu'on accompagna de toute
" la symphonie dont le Canada pouvait
" être capable ; il y eut grand monde,
" entre autres personnes, M. LeBer. Le
" jour précédent il avait bien amené sa
" très-chère et unique fille, à la Congré-
" gation ; mais, par excès de tendresse,
" n'ayant pu assister à la cérémonie de
" l'entrée, il vint à celle du lendemain,
" pour témoigner que, malgré les excès
" de son amour paternel, c'était de bon
" cœur qu'il consacrait à Dieu, pour sa
" gloire, et pour le bien de ce pays, cet-
" te unique consolation du reste de ses

" jours, s'immolant avec sa très-chère
" fille au Tout-Puissant, pour le même
" sujet. En sorte que Dieu a deux victi-
" mes recluses dans ce lieu ; car s'il a le
" corps et l'esprit de la fille, on ne peut
" pas douter qu'il n'y ait aussi le cœur
" de ce très-bon père,qui reste sans se-
" cours dans le monde, âgé de 64 ans."

X.

A L'EXEMPLE DE MLLE LEBER, SON FRÈRE FAIT CONSTRUIRE UNE CHAPELLE EN L'HONNEUR DE STE ANNE

En 1678, la Sœur Bourgeois venait de faire construire la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, afin d'augmenter dans le pays la dévotion envers la Reine du Ciel. Un acte public déposé au greffe de Ville-Marie, le 24 juin de la même année, en fait foi.

" Et d'autant que les filles de la " Congrégation, dit-elle dans cet acte " mémorable, désireraient que la dévo- " tion qu'elles ont toujours eue pour la " Très-Sainte Vierge, leur mère, la fon- " datrice et la protectrice de leur mai- " son, s'augmentât de jour en jour, se

" rendît encore plus publique au Mont-
" Réal, qu'elle ne l'a été jusqu'à présent,
" et se perpétuât à la postérité : elles
" ont demandé et obtenu, que la chapel-
" le construite par elles, fût annexe de
" leur paroisse, pour y servir de dévo-
" tion publique, et pour y faire honorer
" la très-sainte Vierge, sous le titre de
" *Notre-Dame de Bon-Secours.* "

M. Pierre LeBer du Chesne, se sentant pris d'une sainte émulation de la vie si édifiante de sa sœur la sainte recluse, donna, vingt ans plus tard, toute la pierre de taille qui devait servir à la construction de la chapelle des Sœurs de la Congrégation.

De plus, voyant que la Sœur Bourgeoys avait fait élever la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, à une petite distance de la ville, comme lieu de pè-

lerinage, il en fit construire une en l'honneur de Ste Anne, du côté opposé. La première messe y fut célébrée le 17 novembre 1698. M. Pierre LeBer orna de plus, cette chapelle de tableaux peints de sa propre main. Il laissa une somme de 10,000 livres, dont le revenu devait servir à l'entretien de la Congrégation Notre-Dame.

Ce fervent chrétien mourut à la Pointe St Charles, le 1er octobre 1707 ; et son corps repose dans l'église de l'Hopital-Général de Ville-Marie.

XI.

RÈGLEMENT DE VIE DE MLLE LEBER DANS SA CELLULE.

Ci-suit le règlement de vie de notre sainte Recluse. Elle se levait à quatre heures, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint ; et à quatre heures et demie le reste de l'année. Puis une heure d'oraison ; elle récitait ensuite les petites heures de l'office de la Très-Sainte Vierge. Elle entendait enfin la Sainte Messe, ayant les bras en croix une partie du temps.

De neuf heures à neuf heures et demie, lecture spirituelle, et de dix à onze une heure d'oraison ; après quoi, lecture d'un chapitre du Nouveau-Tesament, suivie de l'examen particulier.

Dîner à onze heures et demie. A 1 heure, vêpres, complies du petit office ; puis une demi-heure de lecture spirituelle ; à quatre heures, oraison jusqu'à cinq. Souper à 6 ; chapelet, prières vocales à sept heures. Coucher à 8 hs. et demie.

Les dimanches et les fêtes elle faisait deux heures de plus d'oraison : l'une pendant la grand'messe, l'autre durant les vêpres.

Toutes les nuits elle se levait et faisait une heure d'oraison : puis elle récitait matines et laudes du petit-office ; et la veille des fêtes, elle prolongeait de deux heures son oraison de la nuit.

Melle LeBer avait l'oisiveté en horreur : aussi ne négligeait-elle pas le travail manuel. Elle s'occupait soit à con-

fectionner des ornements pour les autels ou pour les ministres du Seigneur, soit à filer ou tricoter pour les pauvres ; mais elle avait toujours soin de garder pour elle-même le moins bon de la laine et du reste.

Pour ses exercices de piété, ses livres préférés étaient le Psautier et le Nouveau-Testament.

Entre autres prières vocales, elle récitait tous les jours l'office de la Croix et les litanies des Saints ; et trois fois la semaine l'office des Morts, voulant par cette dernière prière attirer sur la colonie la protection des âmes des colons massacrés par les Iroquois.

XII.

DERNIÈRE MALADIE, TESTAMENT, MORT ET FUNÉRAILLES DE MLLE LEBER.

Enfin, épuisée par ses longues veilles, pénitences, jeûnes, oraisons, etc., Mlle LeBer, étant une nuit en adoration devant le Très-Saint Sacrement, fut saisie par le froid, et subitement attaquée d'une oppression qui lui causa une fluxion de poitrine et une fièvre qui lui devinrent fatales.

Sentant la mort arriver à grands pas, Mlle LeBer fit son testament que voici presque dans son entier.

" Demoiselle Jeanne LeBer, retirée " dans la maison de la Congrégation des " filles de Notre-Dame, et étant au lit " malade, en sa cellule,.....considérant

" la brièveté de cette vie, et le peu de
" temps qui lui reste pour achever le
" pèlerinage de ce bas monde ; et qu'el-
" le a jusqu'à présent disposé, par de
" précédents actes, de tous les biens
" qu'il avait plu à Dieu de lui départir :
" elle a fait par les présentes, son testa-
" ment et son ordonnance de dernière
" volonté, ainsi qu'il suit :

" Au nom du Père, et du Fils, et
" du Saint-Esprit, Amen.

" Premièrement, comme chrétienne
" et catholique, elle recommande son
" âme à Dieu tout-puissant, et le prie,
" par les mérites infinis de la mort et de
" la passion de son Fils, notre Sauveur
" et Rédempteur Jésus-Christ, de lui
" pardonner ses fautes et ses péchés ; et
" après son trépas, de la recevoir en son
" Paradis avec les Bienheureux. A cette

" fin, elle réclame les prières et les in-
" tercessions de la Bienheureuse Vierge
" Marie, de Saint Michel Archange, de
" Saint Jean-Baptiste et de Saint Jean
" l'Evangéliste, ses patrons, et celles de
" tous les Saints et Saintes du Paradis.

" Secondement, elle désire, veut et
" entend, qu'après son décès, son corps
" soit inhumé dans la chapelle de la
" Congrégation des dites filles de Notre-
" Dame, à côté du sépulcre de défunt
" Jacques LeBer, écuyer, son père : en
" la manière et ainsi qu'il sera jugé à
" propos, pour la pompe funèbre, par
" l'exécuteur du présent testament, pour
" lequel elle nomme la personne de M.
" Charles Lemoyne, Baron de Longueil,
" gouverneur de Montréal, qu'elle prie
" de vouloir faire exécuter et accomplir
" sans en rien omettre.

" JEANNE LEBER."

Mlle LeBer fit ce testament le 1er octobre, dans l'après-midi.

Le Saint Viatique lui fut donné le 2 octobre à quatre heures après-midi, le jour même des Saints Anges Gardiens, auxquels elle avait toujours eu grande dévotion. Sentant qu'elle s'affaiblissait de plus en plus, elle demanda elle-même l'Extrême-Onction, qui lui fut administrée le lendemain vers deux heures du matin.

Enfin, notre sainte Recluse rendit son âme à son Créateur, le 3 octobre 1714, à neuf heures du matin, à l'âge de cinquante-deux ans, neuf mois et un jour.

Voici ce que dit à cette occasion la Mère Juchereau, de l'Hôtel-Dieu de Québec :

" Elle fut exposée le visage découvert, pendant deux jours, dans l'église des Sœurs de la Congrégation, pour la consolation et la dévotion de tout le Mont-Réal et des environs, d'où l'on vint en foule, pour regarder et admirer le saint corps de cette Vierge. On distribua ses pauvres haillons, jusqu'à ses souliers de paille ; et tous ceux qui purent avoir quelque chose d'elle s'estimèrent heureux, et le révérèrent comme des reliques. Plusieurs personnes, affligées de différentes maladies, s'approchèrent de son cercueil, et le touchèrent avec beaucoup de respect et de foi ; et on assura depuis qu'elles ont été guéries. Après ce grand concours, on lui fit de magnifiques obsèques ; et on lui donna toutes les marques de la plus grande vénération.

" Son corps fut présenté à l'église
" de la paroisse, pour y faire son servi-
" ce ; et M. de Belmont, Supérieur du
" Séminaire de Montréal et Grand-Vi-
" caire, prononça une très-belle oraison
" funèbre à sa louange. On rapporta
" ensuite le corps dans l'église de la
" Congrégation, où il fut inhumé auprès
" de celui de M. LeBer son père. "

Le lendemain, il y eut encore un autre service solennel.

L'inscription suivante, écrite en lettres d'or, fut placée sur la tombe de la Sœur LeBer, par les Sœurs de la Congrégation :

" Ci gist vénérable Sœur Jeanne
" LeBer, bienfaitrice de cette maison,
" qui ayant été recluse, quinze ans,

" dans la maison de ses parents, en a
" passé vingt dans la retraite qu'elle a
" faite ici. Elle est décédée, le 3 Octobre
" 1714, âgée de 52 ans. "

FIN.